

COMMUNIQUÉ

GROUPÉ D'ACTION FRANCE INSOUMISE DE ROMAINVILLE

Romainville, le 19 novembre 2023,

Pour une égalité d'accès aux équipements éducatifs et sportifs à Romainville et une réelle consultation publique

L'école publique, laïque et obligatoire est une des plus grandes conquêtes sociales du siècle dernier. Nous nous devons de combattre les politiques libérales actuelles, qui visent à en faire un marché du savoir, et œuvrer à sa gratuité réelle. La volonté partagée des Romainvilloises et Romainvillois de **poursuivre un cursus éducatif complet**, de la maternelle au lycée, **sur le territoire de notre commune** est, en ce sens, une belle et noble ambition car l'accès au savoir, dans des structures éducatives de qualité et de proximité, est un préalable à **l'égalité et l'émancipation de toutes et tous**.

En effet, nous sommes bien conscients que seule l'élévation du niveau de qualification des futurs travailleurs, dans une optique de bifurcation écologique et de progrès social, permettra de construire ensemble un monde désirable pour demain.

Avec l'école, le sport est également un vecteur d'émancipation et de lien social. Les associations sportives, dans cette optique, offrent sur l'ensemble du territoire la possibilité pour toutes et tous de pratiquer une activité sportive libérée des contraintes économiques. La marchandisation à outrance du sport-business nous fait parfois oublier que **c'est par l'ouverture au plus grand nombre de la pratique sportive que nous donnons vie aux principes de solidarité et d'émancipation collective**. Nous considérons que le sport relève d'une mission de service public et que la pratique de l'activité physique de son choix doit donc être rendue possible à chacune et chacun. Il s'agit donc pour nous de **garantir à toutes et tous l'accès à des équipements sportifs de qualité, à proximité de son domicile, indépendamment de l'âge, du genre ou de la condition physique**.

Un accès égal aux activités sportives doit privilégier le choix de la **proximité entre les complexes sportifs et les établissements scolaires**, qui en sont des utilisateurs prépondérants et réguliers. Aussi l'arrivée d'un nouveau lycée à Romainville, que nous soutenons, ne doit pas faire exception à cette nécessité de proximité, notamment pour ce qui est des terrains de plein air. Les équipements sportifs, de même que le lycée, doivent être faciles d'accès pour toutes et tous.

Nous pensons que **le déplacement du terrain d'entraînement de football de Guimier sur le stade Stalingrad est, à cet égard, contradictoire avec la volonté de rendre accessible facilement au plus grand nombre les équipements sportifs communaux**. En effet, au vu du nombre d'habitants, il manque déjà un terrain de pratique sportive de plein air à Romainville. Il est donc difficilement concevable que tout ne soit pas fait pour répartir les équipements sportifs sur l'ensemble du territoire de notre commune.

COMMUNIQUÉ

GROUPÉ D'ACTION FRANCE INSOUMISE DE ROMAINVILLE

A titre d'exemple de choix alternatif, l'importante surface de 22 500 m² des « **Délaissées du Tram T1** » sur le secteur « **Échangeur** », à la limite du quartier des Trois-Communes et de celui des Ormes, **offre un espace suffisant à un équipement sportif ou scolaire fortement végétalisé** qui répondrait alors à nos problématiques :

- répartition équitable des équipements sportifs de plein air sur le territoire ;
- végétalisation des quartiers sud de la ville ;
- augmentation des équipements publics scolaires sur le territoire de la commune ;
- zéro artificialisation nette.

Le **travail politique de planification avec le Département** (propriétaire actuel du foncier lié à la construction du Tram T1) doit donc être mené de front avec une vraie **écoute des citoyennes et citoyens et la mise à jour des contraintes urbanistiques** en fonction des changements des données locales, dans une optique transpartisane, pour le plus grand bénéfice de notre commune et de ses habitants.

Le 7 juillet 2022, Romainville a appris le projet d'implantation du lycée sur le terrain de football de Guimier par une simple communication de ce choix en conseil municipal. Il n'y a pas eu de vote sur le terrain à céder à la Région pour la construction mais, depuis, les communications faites autour de ce projet n'ont laissé subsister aucune équivoque, ce que confirme encore le délai d'implantation impératif. Or **le calendrier imposé par la Région ne doit pas nous faire oublier les préoccupations fondamentales des Romainvilloises et Romainvillois.**

Comme en témoignent les scénarios de sectorisation de nos collégiens et collégiennes dans les villes limitrophes, **notre ville manque également de places au collège**, favorisant de ce fait l'évitement scolaire. Aussi, la continuité de scolarisation demandée devrait, en premier lieu, être effective au niveau du collège pour rassurer les familles et favoriser une scolarité publique de qualité et accessible à toutes et à tous.

Par ailleurs, notre ville pourrait être prochainement englobée dans le secteur Est parisien de répartition des établissements scolaires du type lycées. En effet, nous allons bientôt vivre l'arrivée du métro et la **vente de 7 lycées parisiens par la Région**. Au vu du manque de foncier disponible sur Romainville, il nous apparaît étonnant d'abandonner du foncier à une Région qui possède un budget bien supérieur à celui de notre commune. Nous n'avons pas à faire la politique de Mme Pécresse à sa place. **Le produit de la vente des lycées parisiens**, si cette vente a effectivement lieu, **doit être affecté à l'achat de terrains et à la construction de lycées dans les territoires en tension**. Dans le cas contraire, les enfants de Romainville seront heureux d'aller étudier, en métro, dans les lycées parisiens puisque ces derniers semblent manquer d'élèves.

Pour toutes ces raisons, **nous demandons la tenue d'une consultation publique** au sujet de l'implantation du lycée sur le terrain de Guimier. Il n'est pas concevable de laisser les tensions, y compris policières, s'accumuler tout en esquivant le débat public. Un véritable espace de discussion doit être ouvert et **les citoyennes et citoyens de notre commune doivent pouvoir se prononcer sur cette question**, essentielle pour leur avenir et l'avenir de leur ville.